

Les Echos de Domsure 2010



La Micro crèche

Mot du maire

Vous avez été nombreux à nous dire combien vous aviez apprécié le bulletin communal 2009. Ce fut un gros investissement de travail pour les membres de la commission "communication". C'est pourquoi il a été décidé, au sein du Conseil Municipal, que nous ne ferions paraître un tel bulletin qu'une année sur 2 ou 3.

Dans les pages qui suivent, vous trouverez une série de renseignements concernant divers domaines de notre vie de citoyen. Pour connaître les réalisations et les projets de notre commune, souhaiter la bienvenue aux nouveaux habitants, je vous donne rendez-vous, comme les années précédentes, le samedi de la vogue 1^{er} Mai, à l'apéritif offert par la Municipalité.

Je termine ce petit mot en adressant à chacun d'entre vous, en mon nom et au nom de mes collègues conseillers municipaux, mes vœux les plus sincères et les plus chaleureux de bonne et heureuse année 2010.

Michel PIRAT

Les Echos de Domsure 2010

Regroupement Pédagogique Intercommunal

Pour cette rentrée scolaire 2009-2010, les élèves du RPI ont investi les nouveaux locaux à Beaupont: 3 classes dont une reconstruite, un grand hall d'entrée, une salle informatique et une salle d'activités, un bureau pour les maîtres.

La répartition des classes est la suivante:

Mme Brunet: 31 élèves (toute petite, petite et moyenne section)

Mme Dilhalaoula: 25 élèves (grande section et cours préparatoire)

Mme Venet: 22 élèves (CE1)

Mme Robert: 16 élèves (CE2)

Mme Cornélius: 17 élèves (CM1-CM2)

Soit un effectif de 111 élèves (103 élèves sans les TPS non comptés dans les effectifs de l'Education Nationale)

Depuis la rentrée 2008-2009, les enfants se rendaient à la salle des fêtes de Beaupont pour le repas de midi. Les travaux de mise aux normes du Restaurant scolaire se terminant, ils pourront investir les locaux rénovés dès janvier. Un changement d'organisation se mettra sans doute en place (deux services?).

Aménagement de la RD 56

Le jeudi 5 novembre, une réunion d'information, à l'initiative de la mairie et à destination des propriétaires riverains, a permis au personnel du Conseil Général, d'échanger sur le déroulement des travaux prévus début 2010. En fait, le projet s'effectue en trois phases:

1^{ère} phase: Renforcement des rives et couche de liaison en enrobé sur 7 cm d'épaisseur et sur 6 m de largeur: travaux effectués cet automne 2009

2^{ème} phase: Elargissement des 2 ponts du Solnan et de la Morte. Pour se faire, la route sera coupée de Mailly au rond point de l'autoroute pour une durée d'environ 4 mois à partir du 2 janvier et déviée par la RD 1 passant au Bourg de Domsure.

3^{ème} phase: Elargissement des accotements par emprise de terrain avec réfection des fossés sur toute la longueur:

travaux prévus en juillet. Cette phase ne pourra se faire qu'après achat de terrain par le Conseil Général. Un cabinet de Géomètre a été chargé de cette mission et a pris contact avec tous les propriétaires concernés dès mi-novembre.

En phase finale, la dernière couche de roulement en enrobé sera mise en œuvre, suivi de l'engazonnement des accotements.

Ce projet est financé par le Conseil Général pour une somme de 2.078.000 €

Le Saviez-vous ?



15 bouteilles plastiques recyclées =
1 pull en laine polaire

Syndicat des eaux

Lors d'une précédente réunion du Comité du Syndicat Intercommunal de Distribution d'Eau Bresse Revermont, il a été décidé qu'après une phase importante d'extension du réseau, il fallait procéder parallèlement chaque année au renforcement du réseau.

Le Comité qui s'est réuni au mois de Septembre a voté, pour la Commune, un budget d'environ 102.680 € HT à affecter au renforcement du réseau à Rivet.

La canalisation de 80 mm passera en 125 mm sur une longueur de 600 mètres avec remplacement de 9 branchements.

Ces travaux seront réalisés une fois les accotements élargis vraisemblablement au plus tard au quatrième trimestre 2010.

Le Saviez-vous ?



20 bouteilles en plastique = 1 oreiller

Les Echos de Domsure 2010

Car'Hibou, CaRAMel et Caram'Bole

Vous êtes à la recherche d'un mode de garde pour votre enfant âgé de 10 semaines à 4 ans, pour un temps d'accueil occasionnel ou régulier!

La communauté de communes du canton de Coligny met à votre disposition 2 structures « petite enfance »

- un multi accueil Caram'Bole sur la RD 28 au lieu dit « le Poisiat » à Bénny
- ainsi qu'une micro crèche Car'Hibou au bourg de Domsure juste en face de l'école maternelle.

Ces deux structures pourront accueillir vos enfants occasionnellement ou régulièrement du lundi au vendredi.

Les équipes d'encadrement sont composées d'auxiliaires de puériculture et d'agents titulaires du CAP Petite enfance.

Pour les diriger, une infirmière puéricultrice cadre de santé sera vigilante pour offrir à vos enfants un accueil de qualité prenant en compte chaque rythme différent dans une atmosphère familiale respectueuse de l'environnement.

Un projet éducatif privilégiera l'éveil sensoriel de vos enfants ainsi que la découverte de leur milieu de vie.

Des repas cuisinés sur place chaque jour, adaptés à chaque âge et utilisant des produits frais de saison, permettront à vos enfants d'affiner leur goût.

Un tarif horaire en fonction des revenus de la famille et du nombre d'enfants à charge vous sera appliqué (tarif CNAF)

Une mensualisation des heures prévisionnelles d'accueil vous garantira votre réservation de place.

Des réunions « débat à thème » vous seront proposées en cours d'année.

Vous, parents, pourrez participer activement à la vie des structures en adhérant au conseil d'établissement.

Renseignements et inscriptions auprès de

Mme Badoux au 04.74.30.41.53

Ou 04-74-24-73-07

ou par mail : carhibou@orange.fr

Les horaires d'ouverture sont de 7h30 à 18h30 du lundi au vendredi.

Le Relais CaRAMel a fêté ses 4 ans de fonctionnement le 17 décembre 2009. Autour de l'animatrice, Carmen Péreira et de sa coéquipière (depuis 1 an), les assistantes maternelles ou « nounous » ont bâti un vrai lien. Le relais est là pour accompagner toutes les familles et les professionnelles dans leurs démarches. A partir du mois de janvier, le relais intègre le pôle petite enfance de Bénny où il disposera d'une salle d'animation et d'un bureau. Pour tous renseignements :

Tel : 04-74-42-33-04

ou 06-24-67-90-49

adresse mail : relais.caramel@wanadoo.fr

Une porte-ouverte sera organisée le samedi 9 janvier 2010 en matinée à l'occasion de l'ouverture de la structure.

Le Saviez-vous ?



3 briques recyclées =
1 rouleau de papier cadeau

Lotissement

La viabilisation du lotissement « Le Clos de la Parnelle » est terminée. 10 parcelles d'environ 1000m² chacune sont proposées à la vente en cette fin d'année 2009 pour un coût de 35 euros le m². Deux lots sont, d'ores et déjà, retenus. Toute personne intéressée peut contacter la mairie au 04-74-51-22-25 ou par Mail : mairie.domsure@wanadoo.fr.

Le Saviez-vous ?



6 briques de soupe recyclées =
1 rouleau de papier toilette

Information sur les autorisations d'urbanisme

Le code de l'urbanisme précise le champ d'application des autorisations d'urbanisme pour les opérations de construction, d'aménagement et de démolition.

Les types d'autorisations d'urbanisme :

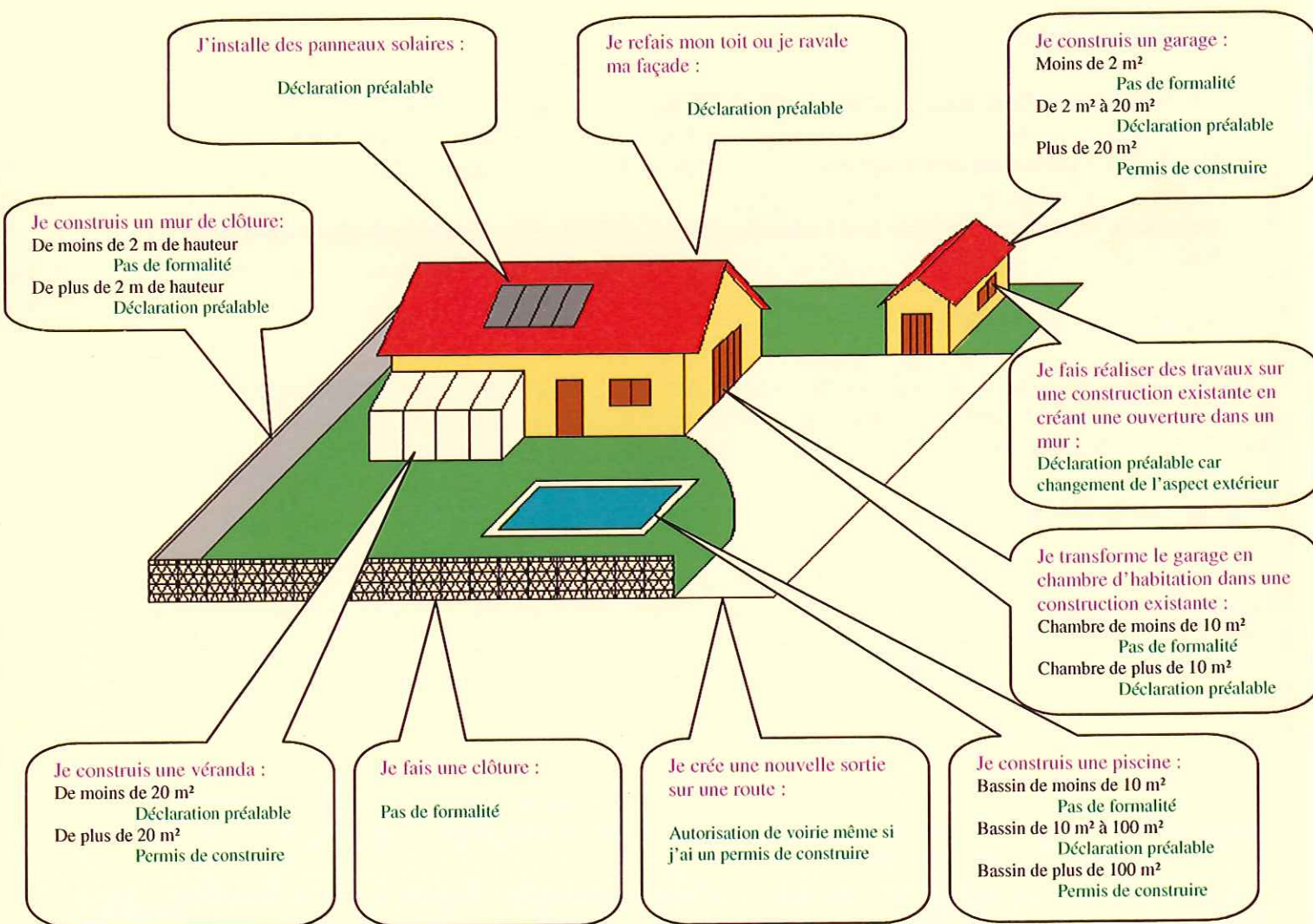
- le permis de construire
- le permis d'aménager
- le permis de démolir
- la déclaration préalable

Certains travaux sont réalisables sans formalité au titre de l'urbanisme.

Les délais d'instruction de droit commun : (dès le dépôt du dossier en mairie)

- 1 mois pour les déclarations préalables
- 2 mois pour les permis de construire de maisons individuelles
- 3 mois pour les autres permis de construire et les permis d'aménager

Exemples concrets de travaux soumis ou non à autorisation d'urbanisme



Où trouver les informations pour monter mon dossier ?

- Auprès de votre Mairie
- www.nouveaupermisdeconstruire.gouv.fr
- Site de la DDE de l'Ain www.ain.equipement.gouv.fr
- www.service-public.fr

(SPANC) SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Les lois sur l'eau du 03 Janvier 1992 et du 30 Décembre 2006 imposent aux communes d'avoir procéder avant le 31 Décembre 2012 au contrôle de toutes les installations d'assainissement non collectif situées sur leur territoire et de mettre en place à cet effet un **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Votre commune a transféré cette obligation à la Communauté de Communes afin de mutualiser les moyens techniques et les charges de ce service.

Les objectifs du SPANC :

- veiller à la préservation de l'environnement, des ressources en eau et la salubrité publique
- fournir conseils et informations aux usagers en matière de réglementation, de conception, fonctionnement et entretien de leur installation d'assainissement non collectif.

Les missions du SPANC :

- **Contrôler les installations neuves ou réhabilitées** (contrôle technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des installations d'assainissement non collectif)
- **Contrôler les installations existantes** (état des lieux du dispositif, de son fonctionnement, de son impact sur le milieu naturel et des risques sanitaires)
- **Contrôler périodiquement le bon fonctionnement et l'entretien des installations existantes** (tous les 8 ans, vérifier le bon fonctionnement et l'entretien du dispositif, constater les nuisances éventuelles)

Qui est concerné par le SPANC :

Sont concernés, tous les propriétaires d'habitations non raccordées à un réseau public d'assainissement et qui ont mis ou qui devront mettre en place une installation d'assainissement non collectif. Quelques 1 700 habitations ont été recensées sur le territoire de la Communauté.

Comment fonctionne le SPANC :

En vertu de l'article L.2224-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, les SPANC doivent être financièrement gérés comme des services à caractère industriel et commercial. Les prestations du service donnent lieu obligatoirement au paiement par le propriétaire, de redevances d'assainissement non collectif dont le montant est fixé et éventuellement révisé chaque année par le Conseil Communautaire.

Ces redevances, destinées à financer les charges du service comprennent :

Pour les installations neuves ou réhabilitées: une redevance destinée à couvrir les charges de vérification technique de conception, d'implantation et de bonne exécution des ouvrages. Le montant de cette redevance à caractère forfaitaire a été fixé à 125 €/installation

Pour les installations existantes : une redevance destinée à couvrir les charges de réalisation d'un état des lieux. Le montant de cette redevance à caractère forfaitaire a été fixé à 32 € par an sur une période de 8ans.

Ces contrôles seront mis en place dès l'année 2010.

Une information complémentaire sera adressée individuellement à l'ensemble de la population concernée.

Les Echos de Domsure 2010

Aménagement du cimetière

Beaucoup d'entre vous ont pu constater, lors de la fête de La Toussaint, les modifications d'agencement de notre cimetière, principalement côté Nord. En effet, à la demande des entreprises funéraires, un aménagement de dessertes devenait indispensable. Après consultation des familles, des tombes ont été abandonnées ou déplacées. A savoir que, dans les années 1900, la gratuité des concessions était de mise de ce côté-ci du cimetière, le côté sud étant très prisé. Les familles désireuses de conserver leur tombe se sont acquittées du paiement d'une concession pour une durée de 30 ou 50 ans en équité avec le côté sud.

Par ailleurs, il est envisagé le remplacement des haies tout autour du cimetière, celles-ci vieillissant mal. Ceci se fera en plusieurs étapes et commencera en 2010 par la haie ouest, côté monument aux morts pour un montant de 1.164,90 TTC. Les autres tranches seront exécutées au fur et à mesure des possibilités financières de la commune.

Rappel :

Concession de terrain de 2m² :

30 ans = 100 euros,

50 ans = 200 euros

Concession de case au columbarium (3 urnes maxi) : 15 ans = 250 euros

Jardin du souvenir :

dispersion des cendres : 30 €

Le Saviez-vous ?



8 boîtes de conserve = 1 casserole

Forêt communale de Domsure

L'objectif principal est la production de bois d'œuvre feuillus et résineux.

La forêt forme une série unique, constituée d'un groupe d'amélioration de futaie

irrégulière résineuse (39,78 ha) et d'un groupe de futaie irrégulière feuillue (84,96 ha).

Groupe d'amélioration de la futaie régulière résineuse :

Les coupes d'amélioration se feront tous les six ans au profit des plus belles tiges. La première coupe fera l'objet d'une éclaircie systématique, une ligne sur cinq sera prélevée, servant ainsi de cloisonnement d'exploitation. Une éclaircie sélective sera réalisée simultanément dans laquelle une tige sur trois environ sera prélevée.

Groupe de futaie irrégulière feuillue :

Un passage en coupe aura lieu environ tous les huit ans. Les opérations suivantes y seront effectuées :

- Récolte des bois mûrs de faible valeur d'ordre sanitaire.
- Amélioration des plus belles tiges.
- Récolte des bois de faible valeur économique au profit des semis existants, afin d'assurer leur renouvellement.
- On travaillera également pour le mélange des essences, et des arbres d'intérêt écologique pourront être conservés pour la biodiversité.

Travaux effectués en 2009 :

Eclaircie des résineux sur les parcelles A B C D E G d'un volume de 250 m³ de grume et 935 m³ de bois pour la trituration, palettes.

L'objectif secondaire :

C'est la production de bois de chauffage pour les affouagistes.

Cette année 26 affouagistes se partageront les parcelles 18,19,20,9 d'une surface de 8,73 ha.

La forêt constitue une seule série de production, tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages.

Le Saviez-vous ?



670 canettes = 1 vélo type velo'v

Les Echos de Domsure 2010

Covoiturage

Nous sommes certainement à l'aube d'une nouvelle ère dans les modes de déplacements. Il faudra s'habituer aux nouveaux termes qui fleurissent : modes doux (déplacement en vélo), Auto lib', auto partage, covoiturage et d'autres à venir...

- Le système Auto lib' permet de récupérer une voiture dans une station et de la remettre dans une autre.

- L'auto partage concerne des voitures en libre service, mises à disposition sur des parkings par des associations ou des Sociétés.

- Le covoiturage concerne l'utilisation d'une même voiture particulière par plusieurs personnes.

Le Conseil Général de l'Ain met à la disposition des particuliers et des salariés, gratuitement, un site dédié à ce nouveau mode de déplacement :

www.covoiturage.fr

Facile d'utilisation, il suffit de s'inscrire au préalable.

Le covoiturage nécessite l'acceptation de partager les frais ou l'alternance de l'utilisation d'un véhicule : mode de déplacement économique, écologique et convivial.

Le Saviez-vous ?



19000 boîtes de conserve = 1 voiture

Félicitations

Bravo à tous ceux et celles qui ont réussi leurs examens cette année et plus particulièrement à Mélanie PIRAT (mention très bien au BAC) mais aussi à Noémie PAUBEL qui obtient les félicitations du jury. Chapeau bas !!!!

Etat civil

Naissances

Le 22 janvier : Lucie PAUGET
Fille d'Yvan et de Delphine
Le Bourg Dernier

Le 16 mai : Babacar KANE
Fils d'Arouna et de Lisa PETTY
Leschaux

Le 30 juin : Léo GREGAUD
Fils de Tanguy et de Stéphanie
Le Nigda

Le 10 novembre : Loris JULIEN
Fils de Thierry et de Karine
Naissance au domicile

Mariages

Le 5 septembre
DEROCHEFORT Jacques et
BUSCH Philomène

Décès

Jeannine RIONDY, 77 ans
Gabrielle BOUILLOUX, 83 ans
Valérie PLANTIN, 43 ans
Philippe LEGER, 50 ans

Anniversaire de l'église

Notre église est construite depuis 150 ans : Un événement fêté le dimanche 8 novembre, veille de la Saint-Théodore, patron de notre paroisse. Le père Laurent Goy, organisateur de la journée, convia les paroissiens à la célébration de l'office à 10h30 : église superbement fleurie et mise en valeur du maître-autel. Puis une cinquantaine de convives se retrouvait chez Nathaly pour déguster le pot-au-feu.

Le Saviez-vous ?



9 boîtes de conserve en acier recyclées
= une boule de pétanque